

DÉLIBÉRATION N°DL20220214 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 02/12/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 19h38), Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 19h24), Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PAPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 19h38)

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Abba CIPRIANI a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 19h24)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LE COMITÉ DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES (CGOS)

Mme Béatrice COFFY expose ce qui suit :

Le Comité de Gestion des Oeuvres Sociales (CGOS), association loi 1901, a pour but de promouvoir et de coordonner toutes initiatives d'entraide, sous les formes les plus diverses, en faveur du personnel communal de la ville de Saint-Chamond.

Ses actions portent sur :

- des prestations sociales : événements familiaux, départs en retraite, médailles d'honneur du travail, bons d'achats, chèques vacances, chèques déjeuner, restaurant municipal, aides aux vacances,
- des réductions et de la billetterie, au niveau culturel, sports et loisirs, activités familiales, vacances et partenariats commerciaux locaux, billetterie diverse,
- des événements et sorties de groupe : sorties ski, cours de gymnastique, séances de sophrologie, journées à thème, visites culturelles, ateliers créatifs, voyages et week-ends organisés, arbre de Noël, fête annuelle,
- des commandes groupées : chocolats de Noël, produits d'entretien, parfums et cosmétique, produits alimentaires.

Pour accéder à ces prestations, l'agent doit être membre du CGOS en ayant acquitté la cotisation annuelle. Peuvent adhérer au CGOS les agents retraités, les agents actifs titulaires, les agents contractuels au bout d'une année de service ou ayant effectué au moins 507 heures de travail, ainsi que leurs familles.

Par délibération du 16 décembre 2019, le conseil municipal autorisait la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir avec l'association « Comité de Gestion des Oeuvres Sociales (CGOS) » de la ville de Saint-Chamond, pour une période de trois ans. Cette formalité est obligatoire pour toutes collectivités territoriales versant une subvention à une association d'un montant annuel supérieur à 23 000 euros (décret du 6 juin 2001, pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000). La convention fixe les moyens matériels, financiers et humains mis à la disposition de l'association pour son fonctionnement et la réalisation des actions définies.

La convention pluriannuelle arrivant à son terme le 31 décembre 2022, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention pour la période 2023-2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

6 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion, pour la période 2023-2025, d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir avec l'association « Comité de Gestion des Oeuvres Sociales » de la ville de Saint-Chamond, dans le cadre des actions en direction du personnel communal,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le document contractuel et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre,

- **d'imputer** la dépense à l'article 6574 au budget général de la ville (sous réserve du vote du budget primitif).

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 13/12/2022



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne 19 décembre 2022